

Istr'M

24^{ème} TRIATHLON DE LA VILLE D'ISTRES 2020

*Règlement spécifique de la manifestation du
13 septembre 2020*

Article 1 : Préambule au règlement spécifique de la manifestation

Le règlement général de la manifestation est celui établi pour 2020 par la Fédération Française de Triathlon. Chaque participant se doit de le connaître et de l'appliquer.

Le code de la route doit être respecté en toutes circonstances et tout au long de l'épreuve.

Le drafting (aspiration- abri) est interdit sur la partie cycliste des duathlons et de l'épreuve M , mais est autorisé sur l'épreuve XS

Article 2 : Présentation de la manifestation

Le 24^{ème} Triathlon de la ville d'Istres 2020 est une manifestation compétitive agréée FFTRI proposant, le dimanche 13 septembre 2020, 2 épreuves de triathlon : 1 épreuve format XS individuelle ou relais et 1 épreuve format M individuelle ou relais ainsi que deux épreuves duathlons pour les poussins (nés en 2011 & 2012), mini-poussins (nés en 2013 & 2014) et pupilles (nés en 2009 & 2010)

L'épreuve XS est ouverte à partir de la catégorie benjamin (nés en 2008 et avant)

L'épreuve M est ouverte à partir de la catégorie junior (nés en 2002 et avant)

Toutefois pour les relais M, un cadet ou une cadette (né en 2004-2003) peut participer à condition de ne faire qu'une seule des trois disciplines (soit la natation, soit le vélo, soit la course à pied)

L'épreuve sera support de la finale des Challenges régionaux Jeunes et Adultes de la Ligue Provence-Alpes -Côte d'Azur de Triathlon.

Article 3 : Lieu de la manifestation

Les 2 triatlons se dérouleront à l'Étang de l'Olivier à Istres pour la partie natation

Pour la partie vélo du distance XS, les concurrents emprunteront une partie de la route du Delà

Pour la partie vélo du distance M les concurrents feront trois aller/retour depuis l'étang de l'Olivier, jusqu'à la limite de la commune d'Istres sur la route du Delà

La course à pied du distance XS se fera en empruntant le chemin de la Pugeade et retour le long des berges de l'étang

La course à pied du distance M consiste en 1 boucle, empruntant le chemin de la Pugeade puis le long de l'étang jusqu'aux Arnavaux et retour à l'esplanade. Cette boucle sera à parcourir 2 fois.

Le parc à vélo sera situé sur l'Esplanade Bernardin Laugier.

Le retrait des dossards, la tente des arbitres, le sas de dépôt des affaires personnelles, le local de contrôle anti-dopage, les espaces partenaires, ainsi que la remise des prix se feront également sur l'Esplanade de l'Olivier

Article 4 : Distances des épreuves de la manifestation

Distance XS : Natation : 400 mètres / Vélo : 11 Km/ Course à pied 2.5 Km

Distance M : Natation : 1500 mètres / Vélo : 38 Km/ Course à pied 9.8 Km

Duathlon poussins & mini-poussins : course à pied 250 m – vélo 1100m – course à pied 250 m

Duathlon pupilles : course à pied 500m – vélo 1900m – course à pied 500 m

Article 5 : Droit d'inscription aux épreuves de la manifestation :

Format XS :

De la date d'ouverture des inscriptions jusqu'au jeudi 10 septembre 2020 24 h sur le site www.eventicom.fr

? Licenciés FFTRI 15 €

? Non Licenciés 15 € + 2 € de pass-compétition = 17 € au total

? Relais 15 € + 2 € de pass-compétition par membre du relais non licencié

Format M :

De la date d'ouverture des inscriptions jusqu'au jeudi 10 septembre 2020 (24 h) sur le site www.eventicom.fr

? Licenciés FFTRI 40 €

? Non Licenciés 40 € + 20 € de pass-compétition = 60 € au total

? Relais 45 € + 2 € de pass-compétition par membre du relais non licencié

Pas d'inscription sur place le jour de la manifestation pour les triatlons M & XS

Duathlons :

De la date d'ouverture des inscriptions jusqu'au 10 septembre 2020 (24 h) sur le site www.eventicom.fr

? Licenciés FFTRI 5 €

? Non Licenciés 5 € + 2 € de pass-compétition = 7 € au total

Le jour de l'épreuve, dans la limite des places disponibles

? Licenciés FFTRI : 8 €

? Non Licenciés 8 € + 2 € de pass-compétition = 10 € au total

Article 6 : Nombre maximum de participants aux épreuves de la manifestation

Les épreuves XS et duathlons étant support des challenges régionaux, un certain nombre de places est réservé aux jeunes licenciés de la ligue

Le nombre maximal de participants est fixé à :

Distance XS :

50 benjamins (garçons et filles confondus) licenciés ligue Provence –Alpes-Côte d'Azur

50 minimes (garçons et filles confondus) licenciés ligue Provence –Alpes-Côte d'Azur

50 cadets (garçons et filles confondus) licenciés ligue Provence –Alpes-Côte d'Azur

20 juniors (garçons et filles confondus) licenciés ligue Provence –Alpes-Côte d'Azur

130 pour toutes les autres catégories individuelles

20 relais

Format M : 300 individuels + 20 relais

Duathlon poussins & mini-poussins : 50 individuels dont 20 places réservées aux mini -poussins

Duathlon pupilles : 40 individuels

Article 7 : Programme de la manifestation

7h15 Retrait des dossards distance M
7h30 Ouverture du parc à vélo distance M
8h55 Fermeture du parc à vélo distance M
9h00 Exposé de course distance M
9h15 Départ distance M individuels + relais
11h10 Arrivée estimée du premier concurrent distance M
11h50 Barrière horaire départ course à pied distance M
12h00 Inscriptions et retrait des dossards duathlons
12h30 Remise des récompenses distance M
13h00 Retrait des dossards distance XS
13h00 Ouverture du parc à vélo duathlons
13h25 Ouverture du parc à vélo distance XS
13h40 Fermeture du parc à vélo duathlons - Exposé commun
13h50 Départ duathlon poussins et mini-poussins
14h05 Départ duathlon pupilles
14h30 Fermeture du parc à vélo distance XS
14h35 Exposé de course distance XS
14h50 Départ benjamins distance XS
14h52 Départ minimes distance XS
14h54 Départ cadets distance XS
14h56 Départ juniors distance XS
15h04 Départ vague Open distance XS individuels + relais
15h40 Arrivée estimée du premier concurrent distance XS
16h20 Remise des récompenses distance XS et duathlons

Sur l'épreuve M, les concurrents qui n'auront pas commencé la course à pied avant 11h50 seront mis hors course

Article 8 : droit à l'image

Tous les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation des sons et images enregistrés durant la manifestation et ce pour une durée indéfinie.

Article 9 : Dotation

En raison de la pandémie de coronavirus, et des perturbations que cela a engendré dans la préparation de l'épreuve, il n'y aura pas de dotation à l'ensemble des concurrents. En conséquence, le prix de l'inscription a été baissé de 5€ pour toutes les catégories des triathlons M et XS par rapport au prix initialement envisagé.

Article 10 : Récompenses

Sur l'épreuve XS :

Scratch :

les podiums hommes et femmes scratch seront récompensés

Catégories :

le premier des catégories benjamin, minime, cadet, junior , senior et master (homme et femme) sera récompensé.

Relais

les premiers relais, hommes, femmes et mixtes seront récompensés

Sur l'épreuve M :

Scratch :

les podiums hommes et femmes scratch seront récompensés

Catégories :

le premier des catégories junior, senior et master (homme et femme) sera récompensé

Relais

les premiers relais , homme , femme et mixte seront récompensés

Duathlons poussins, mini-poussins et pupilles :

Les podiums (garçon et fille) de chaque catégorie seront récompensés

Les récompenses de la finale des challenges régionaux Jeunes et Adultes seront remises aux vainqueurs le jour de l'Istr'M. Présence obligatoire des récompensés. Tous les détails sur le site de la ligue Provence –Alpes- Cote d'Azur <https://www.triathlonpaca.com/>

Article 11 : Annulation

La Fédération Française de Triathlon a édité un Guide des recommandations sanitaires pour la reprise des manifestations sportives, disponible sur www.FFTRI.com.

Ce guide détermine pour une période donnée une couleur, soit bleue, soit verte. A chaque couleur correspond une série de recommandations, la phase bleue étant plus contraignante que la phase verte.

Si, deux semaines avant l'épreuve, soit le 31 août, le classement proposé par la FFTRI n'est pas vert, l'épreuve sera annulée. Dans ce cas de figure les concurrents seront remboursé du montant de leur inscription.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours, en cas de force majeure sous réserve de l'accord au préalable des autorités administratives.

En particulier la partie natation sera remplacée par une course à pied si les conditions météo ne permettent pas son déroulement en toute sécurité.

Article 12 : retrait des dossards

Pour les concurrents inscrits sur internet, le retrait des dossards, le jour de la course, se fera sur présentation d'un justificatif d'identité.

Pour les concurrents des duatlons s'inscrivant sur le jour de la course, le retrait des dossards s'effectuera sur présentation de la licence FFTRI 2020 pour les licenciés ou un certificat de non contre indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition, datant de moins d'un an le jour de la course pour les non-licenciés + présentation d'une pièce d'identité. Pour les mineurs non licenciés FFTRI, une autorisation parentale sera requise. L'envoi de ces documents par courrier ou internet avant la course ne dispense pas de leur présentation le jour de l'épreuve.

Article 13 : Puces électroniques

Toute puce électronique servant au chronométrage de la course non rendue à l'issue de celle-ci sera facturée 60 € au concurrent

Article 14 : Responsabilités

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé en cas d'accident provoqué par le non respect du code de la route, en cas de vol ou perte d'objets ou en cas de non respect par le concurrent des consignes de l'organisateur, des arbitres, du service médical et du présent règlement.

Article 15 : Modifications

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement, jusqu'au 31 août notamment en fonction des recommandations nationales liées à la pandémie. La version modifiée sera publiée sur le site www.eventicom.fr et sur le site www.istres-triathlon.fr